

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que compte tenu de la situation que l'on vit actuellement et dans la lignée du renforcement des mesures gouvernementales afin de contrer la propagation du coronavirus, la prochaine séance publique du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel aura lieu **le lundi 6 avril 2020**, mais **exceptionnellement, sans public**.

Le maire, les conseillers municipaux, et le directeur général prendront part à la séance, à partir chacun de leur résidence personnelle, en visioconférence (vidéoconférence).

Quelques jours avant la séance ordinaire du conseil, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel publiera l'ordre du jour de la séance sur son site Internet.

Il est important de préciser que le procès-verbal de la séance publique du 6 avril 2020 sera adopté officiellement lors de la séance suivante du 4 mai 2020.

La Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a également pris cette mesure exceptionnelle pour toutes les rencontres des comités municipaux.

Certains membres du personnel administratifs sont en télétravail et tous les bâtiments municipaux sont fermés, et ce, pour la protection du personnel, des élus municipaux et de la population, afin de limiter la propagation du coronavirus. Seuls les services essentiels sont maintenus.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 3 avril 2020.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et secrétaire-trésorier